

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Vendredi 16 octobre 2020

Particuliers passer votre annonce et payer par **04.93.18.70.00**

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE
DEBROUSSAILLEUR confirmé et équipé, élagage et abattage, remise en état des jardins. Tailles. CESU OK. Tél : 06.66.09.15.16.

MACON OHQ, sérieux et soigné, avec outils, cherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Sur le VAR Unique. Libre de suite. Tél. 06.35.66.70.69

BESOIN D'UN PEINTRE ! Effectue travaux intérieur/extérieur, travail sérieux et soigné, secteur Cannes, Valauris et Antibes. Tél. 07.72.13.59.16

Homme diplômé maçonnerie générale : carrelage, peinture, placo, décoration, plomberie, marbre, électricité, rénovation salle de bain et cuisine. Tél.06.10.45.01.08

MACON qualifié, outillé, excellent tailleur de pierres sèches, construction de murs de soutènement, décoration, étanchéité, rénovation piscine, carrelage, façade, clôture de jardin, maçonnerie générale. T.06.05.66.01.40

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, façadier, maçonnerie et carrelage. Cherche emploi. Possède véhicule. Tél : 06.05.85.20.50

Nous recherchons tous travaux dans le bâtiment : peinture, maçonnerie, plomberie, etc... Jardinage. Tél.06.46.16.34.43.

MACON cherche travaux cloisons, chape, dalle, toiture, carrelage, parquet, étanchéité, peinture intérieure et extérieure, électricité, étude toute proposition chez particulier. Tél. 06.18.40.39.85 ou 04.89.22.63.27.

MACON polyvalent, carrelage, dallage, tailleur de pierre, avec matériel, tous travaux de rénovation, peinture, étanchéité, terrasse, réalisation de murs en gabion, murs de soutènement en béton et pierres, terrassement. Particulier ou entreprise. Tél : 06.50.61.70.25 ou 06.95.95.22.65.

Maçon qualifié avec 25 ans d'expérience, sérieux et motivé cherche emploi dans la maçonnerie, construction et rénovation, isolation. Disponible immédiatement. Tél : 06.20.68.53.50

J.H. Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, effectue tous travaux peinture (volets, grilles, portails, béton ciré, relissage de murs, rénovation de parquets anciens). Tous secteurs. Tél.07.80.39.95.52

MANŒUVRE en bâtiment cherche emploi CDI ou CDD. Expérience pelle mécanique, marteau piqueur, mélange mortier/béton. Permis B. Disponible immédiatement. T : 07.53.23.55.89

MACON carreleur cherche chez particulier ou autre : Constructions, rénovation, murs en pierre, carrelage, dallage, toiture, façades, peinture, plomberie, électricité. Tél : 06.67.68.06.85.

Homme expérimenté et équipé cherche emploi tous travaux de MAÇONNERIE GÉNÉRALE, murs en pierres, revêtement murs et sols en carrelage, faux plafonds. Tél.07.87.51.19.65.

RETRAITES PROFESSIONNELLES : peintres, tapissiers, maçons, carreleurs pour façades, studios, appartements, villas. Travaux immédiats, dépenses-moins. Tél. 07.51.26.54.25

HOMME avec expérience cherche emploi plâtre, peinture, carrelage, menuiserie, maçonnerie, électricité, plomberie chez particulier de préférence dans le 06 et Monaco, disponible de suite. Tél. : 07.58.53.42.71

MACON avec 15 ans d'expérience cherche emploi chez particulier ou en entreprise dans tous les domaines de la maçonnerie générale et étanchéité. Véhiculé. Disponible immédiatement. Tél. 06.27.41.88.29

MACON QUALIFIÉ, maçonnerie, toiture, rénovation, murs en pierre, recherche emploi chez particuliers. Permis et véhicule. Tél. : 06.05.50.67.57.

SECRETARIAT, BUREAUTIQUE
Parce que les Grands projets se réussissent ensemble, Assistante administrative, pédagogique et/ou commerciale, cherche emploi à temps complet, proche Cagnes-sur-Mer ou secteur 06. Autonomie, dynamisme, sens du contact et de la communication, rigueur, méthodique, sens de l'organisation, excellente présentation, Grande polyvalence, et maîtrise parfaite des outils de bureautique. TEL 06.95.27.25.91

SIMPLE EFFICACE
Cérez votre abonnement 7/7 en quelques clics !
Rendez-vous sur nicematin.com/clubbonnes
nice-matin

VENO GRGNANTAVIE! Résultats des tirages du jeudi 15 octobre 2020

Tirage du midi
2 4 7 9 12 13 20 22 24 27
29 30 31 37 38 45 48 53 61 65
MULTIPLIEUR x 3
JOKER 2 434 432

Tirage du soir
5 10 11 14 22 27 28 37 40 43
45 47 48 49 51 52 55 63 65 69
MULTIPLIEUR x 2
JOKER 9 018 593

Application FDJ, fdj.fr, 61 113
JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, contactez **NICE-MATIN COMMUNICATION** au **04 93 18 70 00**

nice-matin var-matin

Société Pastor Agence de Nice
Recherche
dans le cadre de son expansion
Technico-commercial sédentaire sanitaires (H/F)
Poste basé à Nice.

- Entretien et consolider les relations clients
- Apporter ses conseils techniques
- Développer un portefeuille de nouveaux clients en liaison avec les commerciaux
- Gestion et suivi des appels d'offres et des commandes clients

Merci d'envoyer votre dossier de candidature à patrickferrer@pastor.fr

Annonces légales

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DU CANNET

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations

L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune du Cannet.

L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.

Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.

L'arrêté est consultable en mairie du Cannet, au siège de la communauté d'agglomération de Cannes pays de Lérins, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

COMMUNE DE CANNES

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations

L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune de Cannes.

L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.

Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.

L'arrêté est consultable en mairie de Cannes, au siège de la communauté d'agglomération de Cannes pays de Lérins, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations

L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune de La Roquette-sur-Siagne.

L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.

Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.

L'arrêté est consultable en mairie de La Roquette-sur-Siagne, au siège de la communauté d'agglomération du pays de Grasse, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

COMMUNE DE GRASSE

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations

L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune de Grasse.

L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.

Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.

L'arrêté est consultable en mairie de Grasse, au siège de la communauté d'agglomération du pays de Grasse, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

vu le 05-02-2021
Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur